



Organisations invitées aux réunions du Comité national des parties prenantes (CNPP)

Mai 2018

Le CNPP est organisé en trois collèges :

1. Etat, collectivités, établissements publics et leurs émanations ;
2. Organisations non-gouvernementales environnementales ;
3. Entreprises, employés et usagers des milieux naturels

Il comprend aussi le président du CST de l'EFESE et des personnalités qualifiées.

Collège « Etat, collectivités, établissements publics et leurs émanations »

- L'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie – Ademe
- L'agence française de développement – AFD
- L'agence française pour la biodiversité – AFB
- L'association des communautés urbaines de France – Acuf
- La CDC Biodiversité
- Le conseil national de la mer et du littoral – CNML
- Le conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres – CELRL
- La fédération des parcs naturels régionaux de France – FPNR
- France stratégie
- L'institut du développement durable et des relations internationales – Iddri
- L'institut national de la recherche agronomique – Inra
- L'institut national de la statistique et des études économiques – Insee
- Le ministère de l'agriculture et de l'alimentation – MAA
- Le ministère de l'économie et des finances – MINEFI
- Le ministère de l'Europe et des affaires étrangères – MEAE
- Le ministère de la jeunesse de la ville et des sports – MVJS
- Le ministère de la transition écologique et solidaire – MTES
- Le museum national d'histoire naturelle – MNHN
- L'office national de la chasse et de la faune sauvage – ONCFS
- L'office national des forêts – ONF

Collège « Organisations non-gouvernementales environnementales »

- L'association des Journalistes-Ecrivains pour la Nature et l'Ecologie – JNE
- Le comité français de l'union internationale de conservation de la nature – CF UICN
- France nature environnement – FNE
- La fondation pour la nature et l'homme – FNH
- La fondation pour la recherche sur la biodiversité – FRB
- Humanité et biodiversité – H&B

- La ligue de protection des oiseaux – LPO
- Le réseau action climat France – RACF
- L'union internationale de conservation de la nature – UICN
- Le fonds mondial pour la nature – WWF

Collège « Entreprises, employés et usagers des milieux naturels »

- L'association Orée
- L'association nationale des industries alimentaires – Ania
- L'assemblée permanente des chambres d'agriculture – APCA
- La confédération française démocratique du travail – CFDT
- Le centre national de la propriété forestière – CNPF
- Le comité national des pêches maritimes et des élevages marins – CNPMM
- Le comité national de la conchiculture – CNC
- Entreprises pour l'environnement – EpE
- La fédération des conservatoires d'espaces naturels – FCEN
- La fédération nationale des chasseurs – FNC
- La fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles – FNSEA
- Force ouvrière – FO
- La forêt privée française – FPF
- Le mouvement des entreprises de France – Medef
- L'union nationale des associations familiales – UNAF
- L'union nationale des industries de carrières et matériaux de construction – UNICEM

Personnalités qualifiées :

- Sandra Lavorel, présidente du Conseil scientifique et technique de l'EFESE ;
- Didier Babin, président du Comité français l'Homme et la Biosphère et du Conseil International de Coordination du Programme MAB de l'Unesco ;
- Anne-Marie Ducroux, présidente de la section de l'environnement du Conseil économique social et environnemental (Cese) ;
- Agnès Hallosserie, Secrétaire scientifique du Comité national pour l'IPBES ;
- Yann Laurans, Chef du programme biodiversité de l'Institut du développement durable et des relations internationales (IDDRI) ;
- Guy Richard, Chef de département Environnement et Agronomie de l'INRA, pilote du méta-programme ECOSERV.

L'inscription au CNPP reste ouverte à toute organisation nationale qui en formulerait la demande. Les demandes doivent être adressées à l'équipe projet du ministère. Leur recevabilité est jugée au regard du principe de représentativité. **Si votre organisation souhaite être intégrée à ce comité, merci d'adresser votre demande à l'adresse : [efese \[a\] developpement-durable.gouv.fr](mailto:efese[a]developpement-durable.gouv.fr)**